

Autrefois, vers la fin du Second Empire, j'avais dans une brochure hebdomadaire annoncé l'apparition d'un feuilleton que je devais intituler :

### **Ali Baba ou les 40 ministres**

On trouvait à cette époque, que j'allais un peu loin. Si ce roman, que je n'ai d'ailleurs jamais fait et dont j'avais publié le titre uniquement pour embêter le gouvernement d'alors, paraissait aujourd'hui, il étonnerait par sa saisissante actualité.

Nous avons déjà parmi les futurs pensionnaires de Poissy : Devès qui fut ministre de l'Intérieur, Rouvier qui le fut des Finances, à un ? considérable de ?, Thévenet ministre de la Justice lors de la première réunion de la Haute Cour devant laquelle il va comparaître, Barbe ex-ministre des Travaux Publics et que la mort a soustrait à la maison Centrale, Albert Grévy qui avait rang de ministre par ses fonctions de gouverneur de l'Algérie, Floquet en 1889 président du Conseil, Jules Roche récemment débarqué comme ministre du Commerce, et enfin Baïzaut qui après avoir succédé à Barbe comme ministre des mêmes Travaux Publics prit immédiatement la suite de son Commerce comme toucheur de chèques et maître chanteur.

On voit qu'avec un peu de patience et quelque bonne volonté de la part du pseudo-justicier bourgeois, nous ne tarderons pas à arriver au chiffre de quarante qui au moment où je l'annonçais dans ma brochure rouge avait semblé à beaucoup de gens fortement exagéré.

On remarquera même que les sommes extorquées par les anciens membres des divers cabinets ministériels sont infiniment plus considérables que celles dont les simples députés ont bénéficié, ce qui donnerait à penser que sous le règne de l'opportuniste plus on est ministre plus on est voleur.

Cette circonstance est d'ailleurs pleine de douceur pour les ministres actuels, puisqu'elle leur permet de déférer leurs honorables prédécesseurs à la Haute Cour Sénatoriale où ils seront naturellement acquittés, et non à la Cour d'Assises où les douze jurés peut-être actionnaires du Panama ne les rateraient certainement pas.

Car cet amusant procès, s'il a jamais lieu, sera exactement le contraire de celui qui a rejeté le Général Boulanger de l'autre côté de la frontière. Cette fois ce seront des témoins non à charge, mais à décharge qu'on ira chercher dans les prisons pour qu'ils viennent, moyennant finances, témoigner en faveur de la probité des accusés.

Buret, "l'honorable" ami de Quesnay, est bien ? . Il jouit maintenant des trois cents francs par mois dont on a payé ses faux témoignages et ne tient probablement pas à compromettre ce fruit d'un labeur "impro?".

En outre il ne faut pas oublier qu'il n'a guère à son casier judiciaire que six condamnations pour escroquerie et vol. A l'heure où nous sommes, ce n'est plus assez pour être considéré comme honorable par Zolain, Marly, Challemet et autres cocos Lacour. On nous signale à Melun un vieux cheval de retour qui y purge actuellement sa trente troisième condamnation. Voilà l'homme qu'il est indispensable d'embaucher pour qu'il jure sur ses cheveux blancs qu'il n'a jamais connu dans sa longue carrière de cambrioleur de ministre plus intègre que Rouvier, plus magnanime que Baïzaut et plus désintéressé que Jules Roche.

Et si ce témoin unique - testus unus, testus nullus - paraît insuffisant pour porter la conviction dans l'âme de Zolain, on pourrait aller à la Roquette où deux ou trois condamnés à mort attendent le bon plaisir de M. Carnot. Nul doute que la perspective de l'échafaud et de son couperet ne pousse ces infortunés à une foule de concessions, préférable en tout cas à celle qui les attend dans les steppes glacées du Champ des Navets.

En échange de leur grâce que l'Elysée ne leur marchandera pas, ils donneront à tous les portefeuillards incriminés autant de certificats de bonne vie et mœurs qu'on en exigera.

Ah ! c'est beau de savoir ainsi tout de suite où aller chercher la réhabilitation des grands calomniés que les journaux opportunistes continuent à appeler "nos plus fermes républicains".

Devant la déposition de trois ou quatre voleurs à la tire ou au poivrier, de cinq banqueroutiers frauduleux et d'une dizaine de pick-pockets arrêtés aux dernières courses d'Auteuil, il est impossible que la Haute Cour définitivement éclairée ne rende pas en faveur des victimes de nos basses diffamations, un verdict solennel d'acquiescement qui sera salué par un cri universel d'approbation et de soulagement.